

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COM
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 29 août 2024**

Envoyé en préfecture le 30/08/2024

Reçu en préfecture le 30/08/2024

Publié le

ID : 040-214002339-20240829-DEL55-DE



Présents : M Gilles LAHITTE 1^{er} Adjoint ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT 2^{ème} Adjointe ; M Thierry LE PICHON 3^{ème} Adjoint ; Mme Régine TASTET 4^{ème} Adjointe ; M Pierre FLORIMONT 5^{ème} Adjoint ; Mme Corinne TASTET 6^{ème} Adjointe ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; Mme Pascale VOGT ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; M Jean LALANNE

Excusé(s) :

Procurations :

M Patrick VILHEM à M Thierry LE PICHON
Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
M Jean-Luc FREUCHET à M Gilles LAHITTE
M Bruno TRAVERT à M Michel LALANNE
Mme Isabelle GILARDOT à Mme Marie-Josée SIBERCHICOT
Mme Diane LACHERAY à Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2024 08 055 : Acquisition de terrains appartenant à Monsieur et Madame POUYANNE

Vu la délibération 2021-57 du 20 mai 2021 approuvant pour partie l'acquisition de terrains cadastrés A 278, AE 281, AE 282, E 283, AE 286, AE 287, AE 288, AE 516, AR 114, AS 107, AS 108, AC 226p, AR 106p AE 68, AE 69, AK 91, H 86, H 87, M 94, M 97, M 106, M 107, M 1149 d'une superficie de 62 187 m² pour un montant de 30 000 € ;

Considérant qu'il a été convenu d'un commun accord que la parcelle AK 91 d'une contenance de 4 920 m² serait exclue de la transaction ;

Considérant qu'il a été convenu que le prix demeurerait inchangé afin de compenser l'absence de révision du prix ;

Sur ces considérations, il est proposé à l'assemblée :

- d'exclure la parcelle AK 91 d'une contenance de 4 920m² de la vente avec Monsieur et Madame POUYANNE.

- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **d'exclure** la parcelle AK 91 d'une contenance de 4 920m² de la vente avec Monsieur et Madame POUYANNE.

- **d'autoriser** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 30/08/2024

Reçu en préfecture le 30/08/2024

Publié le

ID : 040-214002339-20240829-DEL55-DE



Se sont abstenus : M François LASSERRE ; Mme Diane LACHEL
Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philip

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Gilles LAHITTE.

